

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 27 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Contrat de maintenance Logiciel Aleph 500 et Oracle - Médiathèque Jean Renoir - Titulaire du contrat : société Ex Libris - Montant trimestriel de la redevance : 5 283,78 €TTC.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service - Château musée de Dieppe - Bénéficiaire : Fabrice LE TALLEC.
- ↳ Conventions d'occupation à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003 de deux appartements Quai Henri IV - Ecole Thomas - Bénéficiaires :
  - association Artistes Promotion
  - association Dieppe Côte d'Albâtre - Tourisclub
- ↳ Château musée de Dieppe - alarme intrusion - Contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage - Titulaire du contrat : société Fichet Bauche - Montant du contrat : 3 924,07 €TTC - Durée du contrat : un an.
- ↳ Campagne générale de dératisation du 12 au 16 mai 2003 - Contrat conclu avec la société ISS Hygiène Services - Montant annuel : 1 822,40 €TTC.
- ↳ Contrat de maintenance du système informatique Escala E Médiathèque Jean Renoir - Titulaire du contrat : Société Bull - Montant mensuel de la redevance : 296,30 €TTC.
- ↳ Location de quatre copieurs pour les services municipaux - Contrat passé avec la société GE Capital - Coût trimestriel : 1 130,22 €TTC.
- ↳ Mission d'étude relative à un audit et à une assistance à l'organisation d'un appel à concurrence poste "assurances" - Titulaire de la mission : société Consultassur.
- ↳ Autorisation d'installation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et de confiseries au Centre Technique Municipal de Dieppe - Convention passée avec la SARL Audis - Redevance perçue par la Ville égale à 10 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux périscolaires à l'école Pierre Curie - Bénéficiaire : association Fodeno - Occupation à titre gratuit.

↳ Adaptation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Mise aux normes du traitement des fumées - Avenant n°1 au marché négocié de maîtrise d'œuvre - Titulaire du marché : Cabinet Merlin/Bérim - Montant de l'avenant : 24 913,88 €TTC - Montant total du marché : 197 852,95 €TTC

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Renouvellement de l'ouverture de crédit - 2 287 000 €**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2002, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec Dexia CLF Banque d'une convention d'ouverture de crédit à facturation trimestrielle des intérêts pour un montant de 2 287 000 € (Index T4M, EONIA ou Euribor 1 mois sans marge avec une commission de réservation de 0,02 % du montant de la ligne de trésorerie).

Cette convention arrivant à son terme Dexia CLF Banque, la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole de Normandie Seine et la Bred ont été contactés pour procéder à la renégociation financière de ce contrat.

La Bred n'a pas répondu à notre demande. Les conditions financières du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole Normandie Seine sont peu avantageuses au regard de celles proposées par Dexia CLF Banque et la Caisse d'Epargne qui présentent quelques similitudes.

Cependant la proposition de Dexia CLF Banque propose d'arbitrer sur différents index; les tirages étant de courte durée, l'index EONIA reste le mieux adapté.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe de retenir cet organisme et d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Pour réguler son fonds de roulement, la Ville de Dieppe décide de conclure avec Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 287 000 € dans les conditions ci-après définies :

- Montant .....2 287 000 €
- Durée .....1 an
- Taux d'intérêt .....Index T4M, EONIA ou Euribor 1mois
- Décompte des intérêts .....370 jours
- Commission 0,02 % du montant de la ligne de trésorerie prélevé au premier tirage
- Facturation trimestrielle des intérêts

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans les conventions d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1 - Budget du service de l'eau  
Budget du service de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de la région dieppoise,

L'arrêté préfectoral du 13 février 2003 portant modification de l'arrêté de création de la communauté d'agglomération de la région dieppoise,

L'arrêté du 31 mars 2003 portant modification des articles 5 et 6 de l'arrêté du 13 février 2003,

Considérant la nécessité de prolonger les activités exercées par les communes et les syndicats préexistants jusqu'au 30 juin 2003, et dans l'attente de la mise en place des moyens administratifs et techniques de la communauté d'agglomération de la région dieppoise,

Considérant que des dépenses nouvelles d'investissement indispensables au bon fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'un engagement avant le 30 juin 2003, après avis du Président de la communauté d'agglomération dieppoise,

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les opérations suivantes :

1) Budget du Service de l'Eau

Section d'investissement

Dépenses :

|  |               |
|--|---------------|
| Etude et mise en conformité des branchements plomb | 39 000,00 €   |
| Travaux et grosses réparations                     | 20 000,00 €   |
| Trop prévu sur remboursement emprunt               | - 13 269,90 € |
| Dépenses imprévues                                 | - 16 496,10 € |
| Total  | 29 234,00 €   |

Recettes :

|   |             |
|---|-------------|
| Subvention pour mise en conformité branchements plomb | 19 565,00 € |
| Récupération de la T V A                              | 9 669,00 €  |
| Total   | 29 234,00 € |

## 2) Budget du Service de l'Assainissement

### Section d'investissement

#### Dépenses :

|  |              |
|--|--------------|
| Programme d'études                       | 10 000,00 €  |
| Travaux centre ville                     | 350 000,00 € |
| Aire de stockage des boues               | 150 000,00 € |
| Diagnostic permanent station d'épuration | 42 000,00 €  |
| Divers                                   | 30 000,00 €  |
| Total                                    | 582 000,00 € |

#### Recettes :

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Subvention pour travaux centre ville  | 278 009,00 € |
| Subvention aire de stockage des boues | 125 418,00 € |
| Divers                                | 14 800,00 €  |
| Récupération de la T V A              | 95 258,00 €  |
| Virement de la section d'exploitation | 68 515,00 €  |
| Total                                 | 582 000,00 € |

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses :

|  |               |
|--|---------------|
| Dépenses imprévues                     | - 68 515,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 68 515,00 €   |

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 6 abstentions (groupe communiste)
  - ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Travaux d'intervention sur les réseaux d'eau et d'assainissement  
Reconduction des marchés pour 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2001, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'intervention sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour l'année 2002 et prévoyait la possibilité de reconduction des marchés sur 2 ans.

Les marchés ont été confiés :

- lot « eau potable » : à l'entreprise Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP) à Dieppe, avec un rabais de 0 % sur le bordereau de prix,
- lot « assainissement » : aux entreprises CFSP / Egica à Dieppe avec un rabais de 5 % sur le bordereau de prix,

Considérant que ces entreprises ont donné entière satisfaction lors de l'exécution de leurs prestations en 2002, il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire ces 2 marchés pour l'année 2003 aux mêmes conditions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension - lots voirie, asphalte  
et éclairage public - Reconduction des marchés pour 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2001, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et d'extension de la voirie, de l'asphalte et de l'éclairage public pour l'année 2002 et prévoyait la possibilité de reconduction des marchés sur 2 ans.

Les marchés ont été confiés :

- lot « voirie » : à l'entreprise Jean Lefebvre Normandie à Arques la Bataille (76880), avec un rabais de 8 % sur le bordereau de prix,
- lot « asphalte » : aux entreprises Jean Lefebvre Normandie / Spapa à Arques la Bataille (76880) avec un rabais de 5 % sur le bordereau de prix,
- lot « éclairage public » : à l'entreprise Avenel à Darnétal (76160) avec une majoration de 1 % sur le bordereau de prix.

Considérant que ces entreprises ont donné satisfaction lors de l'exécution de leurs prestations en 2002, il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire ces 3 marchés pour l'année 2003 aux mêmes conditions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Desceliers - remplacement des menuiseries extérieures  
Réfection de l'électricité - Réfection de l'étanchéité de terrasses  
Mise en concurrence simplifiée (article 32 du code des marchés publics)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'en vue des travaux de remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'électricité et réfection de l'étanchéité de terrasses à l'école primaire Desceliers, une procédure de mise en concurrence simplifiée (article 32 du code des marchés publics) a été lancée.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié dans le Paris-Normandie le 5 mars 2003 et dans le Moniteur des Travaux Publics du bâtiment le 14 mars 2003.

La date de remise des candidatures était fixée au 21 mars 2003, les entreprises ayant déposé une candidature sont les suivantes :

Lot 1 – PVC – menuiseries extérieures

DELALOCHE  
TAUVEL  
EST PVC  
SABOT PRIEUR

Lot 2 – Electricité

AVENEL  
SATELEC  
SFEE  
SCAE  
SATENA  
CEGELEC SDEM

Lot 3 – étanchéité des terrasses

ECIB  
DUMONT  
COBEIMA  
CBEM  
SARE Sarl  
DELAMOTTE RAMEAU

Après examen des dossiers de candidature (pièces administratives et références), l'ensemble des entreprises citées ci-dessus ont été retenues.

Par lettre du 26 mars 2003, le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) leur a été transmis avec un retour fixé au mardi 15 avril 2003 à 12 h 00.

Après négociation auprès des différentes entreprises, nous arrivons au résultat suivant :

Lot 1 – PVC – menuiseries extérieures

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| <b>SABOT PRIEUR</b> | <b>55 733,60 €TTC</b> |
| DELALOCHE           | 56 759,77 €TTC        |

Lot 2 – électricité

|             |                       |
|-------------|-----------------------|
| <b>SCAE</b> | <b>79 175,20 €TTC</b> |
| SFEE        | 87 191,99 €TTC        |
| AVENEL      | 97 816,06 €TTC        |

Lot 3 – étanchéité des terrasses

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| <b>ECIB</b>      | <b>26 271,28 €TTC</b> |
| DELAMOTTE RAMEAU | 28 167,38 €TTC        |
| DUMONT           | 28 316,66 €TTC        |
| COBEIMA          | 30 452,55 €TTC        |
| CBEM             | 34 667,25 €TTC        |

Les critères de sélection -au nombre de 4- étaient les suivants selon leur importance décroissante :

- délai d'exécution
- date et délai de livraison
- valeur technique
- prix des prestations

Les offres des entreprises sont toutes conformes aux critères ci-dessus en ce qui concerne les délais et la valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 22 avril 2003, vu le rapport de dévolution provisoire, a donc retenu les propositions suivantes jugées les mieux- disantes :

- pour le lot 1 : Sabot Prieur –route de l'Escarpe le Val Druel à Dieppe (76371) pour un montant TTC de 55 733,60 €
- pour le lot 2 : SCAE –BP 1 hameau de Roville à Saint-Saëns (76680) pour un montant TTC de 79 175,20 €
- pour le lot 3 : ECIB –rue Joliot Curie à Petit Couronne (76650) pour un montant TTC de 26 271,28 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés citées ci-dessus,
- d'imputer les dépenses sur le crédit ouvert au budget code fonction 212, nature article 2313, code programme 20001, service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Intégration de l'aire d'accueil des camping cars dans la convention de  
gestion globalisée du stationnement de la Ville de Dieppe  
Avenant n°10**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.



Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe a décidé de confier l'équipement et le fonctionnement de l'aire d'accueil des camping-cars de 52 places, situé quai de la Marne, à VINCI PARK GESTION.

Cette aire sera intégrée dans le périmètre de la convention n° 90-0045 de gestion globalisée du stationnement de la Ville de Dieppe du 26 mars 1990, au titre du stationnement payant sur voirie, par voie d'un avenant n° 10, à savoir :

Article 1 - Tarif :

La Ville de Dieppe propose d'appliquer un tarif de 7 €par jour de stationnement.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal :

- d'adopter l'article 1 ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant relatif à l'objet ci-dessus à intervenir avec VINCI PARK GESTION.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Cœur de Commerce - Réaménagement et valorisation des  
espaces piétonniers et commerçants du centre ville de Dieppe  
Travaux d'assainissement et de réseaux divers - Appel d'offres ouvert  
Adoption du Dossier de Consultation des Entreprises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé de s'engager dans une opération urbaine de valorisation des espaces piétonniers et commerçants du Centre Ville. Ce programme comporte plusieurs volets. Le présent rapport a pour objet de présenter le premier volet intitulé :

- travaux des concessionnaires
- travaux sur les réseaux
- raccordement à l'assainissement et au réseau pluvial
- réseaux divers.(EDF, Ec public...)

Ce premier volet vise à permettre :

- La mise à niveau de l'artère commerçante principale de Dieppe, afin de réaliser les opérations préalables nécessaires au programme du traitement des espaces publics,
- L'aménagement des réseaux des rues adjacentes, afin de réaliser tous les réseaux nécessaires avant la réfection de la voirie et l'élargissement des trottoirs,
- Le renouvellement des conduites de gaz (à la charge de GDF),
- Le renouvellement des conduites d'eau potable et branchements (à la charge de la CFSP),
- Le traitement lumière incluant l'éclairage public et l'éclairage d'ambiance, sonorisation et illumination,
- Les raccordements à l'assainissement et au réseau pluvial,
- Les raccordements EDF basse tension,
- Le contrôle des réseaux d'assainissement après travaux.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est composé de trois lots :

|  |              |
|--|--------------|
| <u>Lot n°1</u> : Réseaux d'assainissement EU – EP  | 480 000 €TTC |
| <u>Lot n°2</u> : Réseaux divers  | 350 000 €TTC |
| <u>Lot n°3</u> : Contrôle des réseaux d'assainissement<br>Inspection télévisée et épreuve étanchéité | 8 000 €TTC   |
| L'ensemble de ces trois lots est estimé à  | 838 000 €TTC |

Planning prévisionnel de l'opération :

Première phase de travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2003 (Concessionnaires, assainissement, réseaux divers)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget prévisionnel 2003 assainissement et au budget Ville code fonction 94 article 2315 programme 22003 service 3434.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées - Société Héroard**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A.R.L. HEROUARD, dont le siège social est situé 7 cours de Dakar, a sollicité l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'un atelier de préparation de produits de la mer implanté à l'adresse précitée.

Cette exploitation est soumise à autorisation, conformément au code de l'environnement, notamment ses articles 511-1 et suivants, et le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande sur la base des dispositions de l'article 512-2 du même code, complétées par l'article 8 du décret du 21 septembre 1977.

La régularisation administrative de l'établissement soumis à autorisation dont l'activité réside en la préparation, conservation et transformation de produits alimentaires (poisson divers et coquilles Saint Jacques) fait l'objet du présent dossier.

L'enquête publique a été ouverte le 7 avril 2003 pour une durée de un mois.

Le conseil municipal devant émettre son avis dès le début de l'enquête ou à défaut dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre d'enquête,

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la poursuite des activités de la S.A.R.L. HEROUARD.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet de construction d'un nouveau stade - acquisition foncière sur la  
commune de Saint Aubin sur Scie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil municipal approuvait le programme et la réalisation du nouveau stade à Saint Aubin sur Scie.

Par la même délibération la maîtrise d'ouvrage était déléguée à la SEMAD.

Ce nouvel équipement public doit être réalisé sur 3 parcelles de terrain à usage agricole, cadastrées respectivement section B n° 15,16 et 17, le tout pour une surface de 5 ha 58 a 95 ca, classées en zone US du P.L.U. de Saint Aubin sur Scie.

Trois propriétaires sont concernés par l'acquisition des terrains de ce périmètre :

- les consorts DELAMARRE/BOISDIN pour 9 360 m<sup>2</sup>,
- les consorts CORRUBLE/ALEXANDRE pour 23 595 m<sup>2</sup>,
- Mme Yvonne LEGRAS pour 22 940 m<sup>2</sup>.

soit au total 55 895 m<sup>2</sup>

L'ensemble des propriétaires a donné son accord sur un prix de 4,19 € au mètre carré. Le prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines, mais on notera que les terrains contigus, actuellement propriété de la ville de Dieppe, ont été acquis 3,81 €/ m<sup>2</sup> en 1990. Ces terrains seront libres de toute occupation, chacun ayant la charge d'indemniser son locataire éventuel.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des 3 parcelles de terrain cadastrées section B n° 15,16 et 17, d'une contenance totale de 55 895 m<sup>2</sup>, situées à Saint Aubin sur Scie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, notamment les actes de vente, par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville et les notaires des vendeurs.

Les frais et honoraires seront à la charge de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Implantation d'un site radioélectrique sur le château d'eau de  
Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNROY, Adjoint au Maire, expose que le Ministère de l'Intérieur est chargé de la réalisation du réseau de la Police Nationale ACROPOL. Ce réseau fait partie intégrante de la modernisation des réseaux de communication de la police nationale, et constitue un élément important de la Sécurité Civile du Territoire.

Pour exploiter ledit réseau, le Ministère de l'Intérieur doit procéder à l'implantation d'antennes et d'équipements techniques, par l'intermédiaire du Service de Zone des Systèmes d'Information et de Communication de Rennes (S.Z.S.I.C.).

Afin de fixer les modalités de cette occupation, le S.Z.S.I.C. propose une convention qui sera signée lorsque l'autorisation d'implanter les matériels sera délivrée.

Vu l'avis favorable émis par les services techniques sur l'implantation,

Vu l'accord de la Compagnie Fermière de Services Publics,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le S.Z.S.I.C. à implanter un site radioélectrique sur le château d'eau de Neuville-lès-Dieppe.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Ladite convention sera enregistrée à la Conservation des Hypothèques de Dieppe, par les soins du S.Z.S.I.C., qui prendra en charge les frais correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement  
urbain avec volet insalubrité - Cœur historique de Dieppe  
Modification de la convention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 37*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 novembre 2002, la Ville de Dieppe autorisait Monsieur le Député Maire à signer la nouvelle convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) de renouvellement urbain avec volet insalubrité du Cœur Historique de Dieppe.

Le Conseil Général de la Seine Maritime n'a pas encore pris en compte les nouvelles dispositions de la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général. En l'état actuel, le Conseil Général ne peut subventionner l'équipe opérationnelle de l'O.P.A.H. que sur les trois premières années correspondant à la durée légale d'une O.P.A.H. au regard des textes en vigueur. Toutefois, il devrait être en mesure par délibération d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'O.P.A.H. et d'étendre sa subvention aux années 2006 et 2007.

La convention ci-annexée intègre dans le tableau récapitulatif des aides les modifications résultant des possibilités actuelles de subvention du Conseil Général.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification de convention et d'autoriser Monsieur le Député Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Lotissement le Domaine du Golf - Exclusion du périmètre des  
36 lots du champ d'application du Droit de Prémption Urbain (D.P.U)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 mai 2000, le conseil municipal décidait de concéder la réalisation du lotissement du Golf à la S.E.M.A.D sous la forme d'une convention de concession et d'aménagement.

Suivant arrêté municipal en date du 12 mars 2001, numéro LT 76 217 01 0001, la commercialisation des lots de terrain à bâtir du lotissement dénommé « Le Domaine du Golf » a été autorisé.

Les premières promesses de vente vont être signées dans les semaines à venir et, dans le cadre du D.P.U. couvrant le secteur concerné, classé en zone UCa, il est obligatoire de « purger » ce D.P.U.

La présente délibération a pour but d'exclure du champ d'application du D.P.U. pour une durée de 5 ans, la cession des 36 lots dans ce lotissement, conformément à l'article L 211-1/3<sup>ème</sup> alinéa du code de l'urbanisme, afin d'assurer la stabilité du droit des sols, sachant que cette délibération ne peut être remise en cause, par une délibération ultérieure, avant l'expiration de ce délai.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'application des dispositions de l'article L 211-1/3<sup>ème</sup> alinéa du code de l'urbanisme, pour la vente des 36 lots, composant le périmètre du lotissement « Le Domaine du Golf ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dénomination de la petite place de la chapelle de Puys et dénomination  
de la promenade de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans son courrier du 19 février 2003, le Président de l'association des résidents de Puys-Neuville et Puys-Bracquemont a sollicité la Ville afin de nous proposer de dénommer la petite place de la chapelle de Puys « Robert ABSIRE ».

Lors des années qui ont suivi la libération de Dieppe, Robert ABSIRE, Président à l'époque de cette même association, avait beaucoup œuvré pour la reconstruction de Puys.

Par ailleurs, afin de baptiser la promenade de la plage, qui ne l'est pas, il est demandé de la dénommer également du nom d'un précédent Président de l'association des résidents de Puys « René CACHEUX ».

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer :

- la placette de la Chapelle de Puys « Espace Robert ABSIRE »
- la promenade de la plage « Promenade René CACHEUX »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Dénomination de rues dans le quartier des Bruyères**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le quartier des Bruyères a fait l'objet de restructurations et que par ailleurs, une nouvelle résidence est en cours de construction.

Suite à ces travaux, 6 nouvelles rues sont apparues et doivent donc être baptisées.

Il a été constaté que, malgré la place qu'a occupée Dieppe dans l'histoire de la peinture et notamment de l'Impressionnisme, peu de rues portaient le nom de peintres célèbres.

Les habitants du quartier ont été consultés et ont pu donner leur avis à travers un questionnaire diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres et qui proposait 12 noms de peintres célèbres, sélectionnés en accord avec le Conservateur du Château-Musée.

A l'issue du dépouillement, 6 noms ont été choisis.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les 6 nouvelles rues du quartier des Bruyères, conformément au plan ci-joint :

- 1 - Albert Lebourg
- 2 - Auguste Renoir
- 3 - Claude Monet
- 4 - Paul Gauguin
- 5 - Eugène Delacroix
- 6 - Camille Pissaro

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Reconstruction du lycée professionnel Emulation dieppoise  
Cession de l'assiette foncière à la Région de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 23 mars 2000, le Conseil municipal décidait d'acquérir un délaissé de terrain situé dans la Z.A.C. Dieppe-Sud, appartenant à Réseau Ferré de France (R.F.F.), pour permettre à la Région de Haute-Normandie la reconstruction du lycée professionnel Emulation Dieppoise.

Il s'agit d'une partie des 2 parcelles cadastrées section AW n° 34 et 35, d'une contenance totale de 40 665 m<sup>2</sup>.

Les deux acquisitions ayant été réalisées par actes de vente, en dates des 6 octobre 2000 et 28 mars 2003, il convient maintenant de transférer à la Région, l'assiette foncière nécessaire à l'implantation du lycée, soit 23 602 m<sup>2</sup>, issue de la division des 2 parcelles précitées, pour l'euro symbolique, conformément aux accords conclus avec le Président de la Région (le bien étant estimé à 538 834 € par le service des Domaines).

Afin de procéder à la régularisation foncière du terrain d'assiette du lycée, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession pour l'euro symbolique, d'un terrain d'une contenance de 23 602 m<sup>2</sup>, issu de la division des parcelles section AW n° 34 et 35, au profit de la Région de Haute-Normandie.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, par-devant maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la Région de Haute-Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession de logements - S.A HLM Sodineuf Habitat Normand  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la société anonyme d'HLM Sodineuf Habitat Normand a l'intention de procéder à la cession de 11 pavillons dans le quartier du Pollet à Dieppe, au profit de ses occupants.

Conformément aux dispositions de l'article 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation ainsi que les collectivités qui ont garanti les emprunts sur le maintien ou non de la garantie.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette transaction.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Complexe balnéaire - révision du phasage - avenant à la convention de mandat de la Semad - avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 6 mars 2003, la Ville de DIEPPE, après avoir réaffirmé les principes généraux de l'opération dans ses enjeux touristiques et économiques, a pris la décision d'échelonner l'opération de recomposition du complexe balnéaire en quatre phases de travaux fonctionnelles.

La faisabilité de cette opération dépend en effet à la fois des capacités financières de la ville de Dieppe, ainsi que de l'obtention des subventions départementales, régionales, nationales et européennes. Aussi, la Ville de Dieppe est amenée, tout en conservant la nécessaire cohérence fonctionnelle et technique des ouvrages, à réviser le phasage établi dans la délibération du 6 mars 2003. Celui-ci s'établira désormais en deux phases comportant trois tranches de travaux pour la première phase (une tranche ferme et deux tranches conditionnelles).

## 1) PHASAGE DE L'OPÉRATION

Le nouveau phasage des travaux s'établit donc comme suit :

| Phases                 | Tranches                   | Ouvrages  |
|------------------------|----------------------------|---|
| 1 <sup>ère</sup> PHASE | Tranche ferme :            | hall d'entrée, hall des bassins couverts, vestiaires individuels piscines, vestiaires groupes, extérieur piscines, bassin ludique extérieur, rénovation bassin 50m, locaux techniques (chaufferie, traitement de l'air et de l'eau), branchement effluent, parvis et parking de surface |
|                        | Tranche conditionnelle n°1 | Espace remise en forme, balnéothérapie, restaurant, galerie de liaison, cabines de bain(ouest), remise en état de la digue  |
|                        | Tranche conditionnelle n°2 | parking souterrain (201 places)   |
| 2 <sup>ème</sup> PHASE |                            | salle de congrès, espaces verts à thèmes, passerelle de liaison en bois, emmarchement gradins   |

Par rapport au phasage précédent, le parking souterrain est réalisé avant la salle de congrès : en effet, le parking est indispensable au fonctionnement du complexe, et lié techniquement de manière importante à la réalisation du centre de remise en forme.

## 2) MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

En ce qui concerne le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 7 avril 2003, celui-ci sera phasé comme suit :

*Tranche ferme* : Étude globale sur l'ensemble du projet (phase 1 et phase 2) jusqu'à l'APD (ESQ, APS, APD) afin de :

- établir les dossiers de financement sur la globalité de l'opération, les impacts en matière touristique et économique ne pouvant s'apprécier que globalement pour les financeurs, notamment le FEDER



- déposer un seul dossier permis de construire, compte tenu de la complexité de l'opération,

*Tranche conditionnelle n°1* : Études (PRO, EXE, ACT) pour lancer un seul appel d'offres de travaux sur la 1<sup>ère</sup> phase de travaux (marchés de travaux décomposés en 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles) et suivi de l'exécution de la tranche ferme des travaux (DET, AOR, OPC)

*Tranche conditionnelle n°2* : suivi de l'exécution de la tranche conditionnelle n°1 de la première phase des travaux (DET, AOR, OPC)

*Tranche conditionnelle n°3* : suivi de l'exécution de la tranche conditionnelle n°2 de la première phase des travaux (DET, AOR, OPC)

*Tranche conditionnelle n°4* : Études (PRO, EXE, ACT), pour lancer les appels d'offres de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux, et suivi de l'exécution de cette phase (DET, AOR, OPC)

Un avenant sera établi au marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre DUVAL-RAYNAL, selon les dispositions précisées ci-dessus. Cet avenant permettra également de prendre en compte la création des vestiaires « Groupes ».

Le forfait de rémunération provisoire global s'établit à 1 652 868,00 €HT (valeur janvier 2001).

### 3) CONVENTION DE MANDAT

La convention de mandat signée par la Ville de DIEPPE le 8 février 2001 avec la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) sera modifiée par avenant pour en actualiser le phasage opérationnel et l'enveloppe financière précisée ci-après.

Par ce même avenant, le taux de rémunération de la SEMAD passera de 3% à 2,7% du montant prévisionnel HT de l'opération.

### 4) ENVELOPPE FINANCIÈRE

Compte tenu du nouveau phasage des travaux, du marché de maîtrise d'œuvre, et de la rémunération de la SEMAD, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (**valeur Janvier 2003**) s'établit comme suit :

#### *1ère PHASE*

##### Études jusqu'à l'Avant Projet Détaillé

|   |              |
|---|--------------|
| Travaux TCE                                     |              |
| MOE   | 552 267,80 € |
| Contrôle Technique                              | 24 596,25 €  |
| CSPS  | 8 198,75 €   |
| Dommage Ouvrage                                 |              |
| Dépenses diverses-Aléas                         | 30 000,00 €  |
| Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire | 615 062,80 € |
| Rémunération Mandataire                         | 67 518,08 €  |
| Bilan prévisionnel total HT                     | 682 580,88 € |
| TVA 19,6%                                       | 133 785,85 € |
| Bilan prévisionnel total TTC                    | 816 366,73 € |

|   |                      |
|---|----------------------|
| Tranche ferme des Travaux                             |                      |
| Travaux TCE (y compris vestiaires groupes)            | 6 033 000,00 €       |
| MOE   | 926 181,30 €         |
| Contrôle Technique                                    | 33 935,63 €          |
| CSPS  | 11 311,88 €          |
| Domage Ouvrage  | 70 044,29 €          |
| Dépenses diverses-Aléas                               | 271 650,00 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire | <hr/> 7 346 123,09 € |
| Rémunération Mandataire                               | 186 083,63 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel total                        | <hr/> 7 532 206,94 € |
| TVA 19,6%   | 1 476 312,56 €       |
| <hr/> Bilan prévisionnel total TTC                    | <hr/> 9 008 519,50€  |

|   |                      |
|---|----------------------|
| Tranche conditionnelle n°1 des travaux                |                      |
| Travaux TCE   | 2 421 000,00 €       |
| MOE   | 99 745,20 €          |
| Contrôle Technique                                    | 13 618,13 €          |
| CSPS  | 4 539,38 €           |
| Domage Ouvrage  | 25 389,03 €          |
| Dépenses diverses-Aléas-                              | 121 050,00 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire | <hr/> 2 685 341,73 € |
| Rémunération Mandataire                               | 59 077,52 €          |
| <hr/> Bilan prévisionnel total                        | <hr/> 2 744 419,24 € |
| TVA 19,6%   | 537 906,17 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel total TTC                    | <hr/> 3 282 325,42 € |

|   |                      |
|---|----------------------|
| Tranche conditionnelle n°2 des travaux                |                      |
| Travaux TCE   | 3 497 000,00 €       |
| MOE   | 144 076,40 €         |
| Contrôle Technique                                    | 19 670,63 €          |
| CSPS  | 6 556,88 €           |
| Domage Ouvrage  | 36 673,04 €          |
| Dépenses diverses-Aléas                               | 174 850,00 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire | <hr/> 3 878 826,94 € |
| Rémunération Mandataire                               | 85 334,19 €          |
| <hr/> Bilan prévisionnel total                        | <hr/> 3 964 161,13 € |
| TVA 19,6%   | 776 975,58 €         |
| <hr/> Bilan prévisionnel total TTC                    | <hr/> 4 741 136,71 € |

**TOTAL 1ère PHASE**

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <i>Travaux TCE</i>   | <i>11 951 000,00 €</i>       |
| <i>MOE</i>   | <i>1 722 270,70 €</i>        |
| <i>Contrôle Technique</i>                                    | <i>91 820,63 €</i>           |
| <i>CSPS</i>  | <i>30 606,88 €</i>           |
| <i>Domage Ouvrage</i>  | <i>132 106,35 €</i>          |
| <i>Dépenses diverses-Aléas</i>                               | <i>597 550,00 €</i>          |
| <hr/> <i>Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire</i> | <hr/> <i>14 525 354,55 €</i> |
| <i>Rémunération Mandataire</i>                               | <i>398 013,64 €</i>          |
| <hr/> <i>Bilan prévisionnel total</i>                        | <hr/> <i>14 923 368,19 €</i> |
| <i>TVA 19,6%</i>   | <i>2 924 980,17 €</i>        |
| <hr/> <i>Bilan prévisionnel total TTC 1ère PHASE</i>         | <hr/> <i>17 848 348,36 €</i> |

## 2ème PHASE

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Travaux TCE  | 1 167 000,00 €        |
| MOE  | 114 249,30 €          |
| Contrôle Technique                                     | 6 564,38 €            |
| CSPS   | 2 188,13 €            |
| Domage Ouvrage   | 12 900,02 €           |
| Dépenses diverses-Aléas                                | 58 350,00 €           |
| <b>Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire</b> | <b>1 361 251,82 €</b> |
| Rémunération Mandataire                                | 30 924,73 €           |
| <b>Bilan prévisionnel total</b>                        | <b>1 392 176,55 €</b> |
| TVA 19,6%  | 272 866,60 €          |
| <b>Bilan prévisionnel total TTC 2ème PHASE</b>         | <b>1 665 043,15 €</b> |

## Bilan prévisionnel Total de l'opération (valeur janvier 2003)

|  |                        |
|--|------------------------|
| Travaux TCE  | 13 118 000,00 €        |
| MOE  | 1 836 520,00 €         |
| Contrôle Technique                                     | 98 385,00 €            |
| CSPS   | 32 795,00 €            |
| Domage Ouvrage   | 145 006,37 €           |
| Dépenses diverses-Aléas-                               | 655 900,00 €           |
| <b>Bilan prévisionnel hors rémunération mandataire</b> | <b>15 886 606,37 €</b> |
| Rémunération Mandataire                                | 428 938,37 €           |
| <b>Bilan prévisionnel total</b>                        | <b>16 315 544,74 €</b> |
| <b>TVA 19,6%</b>                                       | <b>3 197 846,77 €</b>  |
| <b>Bilan prévisionnel total TTC opération</b>          | <b>19 513 391,51 €</b> |

## 5) PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

**Coût prévisionnel HT de l'opération** 15 886 606,37 €  
(hors rémunération du mandataire et TVA)

| <u>Financeurs</u>                    | <u>Taux</u> | <u>Montant</u>         |
|--------------------------------------|-------------|------------------------|
| FEDER Objectif 2                     | 40%         | 6 350 000,00 €         |
| Conseil Général de Seine<br>Maritime | 17%         | 2 700 000,00 €         |
| État                                 | 5%          | 794 000,00 €           |
| Région Haute Normandie               | 15%         | 2 380 000,00 €         |
| Ville de DIEPPE                      | 23% environ | 3 662 606,37 €         |
|                                      | 100%        | <b>15 886 606,37 €</b> |

## 6) CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

- Études jusqu'à l'APD : mai à août 2003 pour déposer les dossiers de financement et de permis de construire en septembre 2003
- Etudes pour lancer les appels d'offres de la 1ère phase : octobre 2003 à janvier 2004
- Lancement des appels d'offres travaux de la 1ère phase : février 2004
- Ordre de service de la tranche ferme de travaux : août 2004
- Mise en service du Bassin de 50 m rénové : début juin 2005

- Ouverture du hall à bassins : mars 2006
- Ouverture du centre de remise en forme et des parkings souterrains : juillet 2006 si les différentes tranches de la phase sont lancées simultanément, et octobre 2007 si les différentes tranches de la phase sont lancées successivement sans chevauchement.

Le calendrier des tranches et de la phase suivantes sera calé en fonction des possibilités financières de la Ville de DIEPPE et des décisions de subventions attribuées par les financeurs sollicités.

A titre indicatif, la durée de réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase (études et travaux) peut être estimée à 18 mois.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le phasage de l'opération exposé ci-avant (travaux, marché de maîtrise d'œuvre),
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle exposée au point 4 ci-avant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé au point 5 ci-avant et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la mise en œuvre de l'intégralité du projet,
- d'autoriser la Ville de DIEPPE à signer l'avenant à la convention de mandat de la SEMAD, dont le montant passe de 446 663 € à 428 938,37 € (valeur janvier 2003), soit une baisse de 3,97 %,
- de donner un avis favorable à la signature par le Président de la SEMAD de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet Duval-Raynal, dont le montant passe de 1 780 520 €HT à 1 836 520 €HT (valeur janvier 2003), soit une augmentation de 3,14 %,
- de donner un avis favorable au lancement de la consultation pour l'attribution des marchés de coordination SPS et contrôle technique, ainsi qu'à la signature par le Président de la SEMAD des marchés de coordination SPS et contrôle technique.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Schéma départemental définissant les secteurs géographiques  
d'implantation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage  
Avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

M. Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du premier avril 2003, Monsieur le Préfet a transmis à la Ville de Dieppe un projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Seine-Maritime qui a été validé par la commission consultative des gens du voyage le 28 mars dernier.

A compter de la réception de son courrier, Monsieur le Préfet a imparti à la Ville de Dieppe, un délai de 2 mois pour qu'une délibération municipale soit prise formulant un avis sur le projet qui lui est soumis.

Ce projet fait notamment apparaître deux obligations auxquelles la Ville de Dieppe devrait se conformer :

- 30 emplacements visant à satisfaire les besoins supplémentaires d'accueil pour tziganes de passage en Seine-Maritime,
- Emplacement occasionnel visant à satisfaire des besoins ponctuels d'accueil pour les grands passages ne dépassant pas généralement 200 caravanes, selon des modalités restant à préciser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le contenu du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Seine-Maritime, notamment pour ce qui concerne l'implantation d'une aire de 30 emplacements sur le territoire de la Ville de Dieppe ou dans ses environs, et de demander des précisions à Monsieur le Préfet sur les modalités d'accueil des gens du voyage lors des grands passages.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation de la taxe de séjour 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil municipal d'affecter le produit de la taxe de séjour inscrit au Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2003 (compte 01.022.3322), soit la somme de 65 000 € comme suit :

| OBJET   | Montant en € | Imputation                                  |
|---|--------------|---|
| Personnel saisonnier (coût net)   | 20 200       | 95.64131.3120<br>et comptes de charges liés |
| Participation R.I.S. PDT  | 3 230        | 90.6288.2012.3322                           |
| Confort, services Front de mer  | 8 000        | 95.6288.3322                                |
| Actions de communication (documentation, participation à des salons, subventions pour action promotionnelle, fabrication de supports,...) | 7 800        | 95.6238.3322 et<br>95.6574.3322             |
| Fabrication Cabines de plage  | 18 010       | 414.2158.22007.3321                         |
| Etude d'aménagement - cahier des charges modules du Front de mer  | 7 760        | 95.617.3322                                 |
| Total affecté   | 65 000       |   |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Taxe de séjour traditionnelle - Nouvelle date d'application**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2003, la Ville a instauré un nouveau régime de la taxe de séjour. La date d'application du nouveau dispositif prévue était le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Afin de permettre la mise en place pratique de la nouvelle taxation par les hébergeurs, il est proposé au Conseil municipal de reporter cette date et d'adopter le 1<sup>er</sup> mai 2003 comme date d'application de la taxe de séjour traditionnelle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Surveillance des plages - été 2003 - convention avec le Service  
Départemental d'Incendie et de Secours pour la mise à disposition de  
sapeurs pompiers volontaires saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2003, du samedi 28 juin au dimanche 31 août inclus, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 46 000 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS annexée à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention de développement culturel - année 2002  
Reversement de l'aide financière aux structures culturelles concernées**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'avenant n° 2 intervenu le 14 novembre 2002 à la convention de développement culturel du 20 décembre 2000 a mis en place un crédit global de 51 800 € pour le financement des actions prises en compte au titre de l'année 2002, supporté à hauteur de 25 900 € chacun, par la Ville et l'Etat.

Ces actions étant achevées ou en cours d'achèvement, il est proposé au Conseil Municipal de faire bénéficier les structures culturelles porteuses de ces actions des parts de financement prévues, conformément au tableau suivant :

| Intitulés des actions                      | Structures bénéficiaires                          | Financements prévus |
|--|---|---------------------|
| Renc'Arts                                  | Centre Social de Neuville                         | 9 200 €             |
| Réseau de diffusion des musiques actuelles | Ecole Nationale de Musique et de danse / Sydempad | 16 000 €            |
| Les samedis du savoir                      | Dieppe Scène Nationale                            | 3 000 €             |
| Développement de la culture chorégraphique | Dieppe Scène Nationale                            | 6 100 €             |
| Les conteurs dans la ville                 | Dieppe Scène Nationale                            | 15 200 €            |
| Mois de l'image                            | Maison des jeunes Centre                          | 2 300 €             |
|  |   | 51 800 €            |

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 33.6574.33 du budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Constitution d'un fonds spécifique d'ouvrages pour la mise en place  
d'un service de prêt dans les R.P.A de Dieppe et Neuville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la lutte contre les exclusions et l'illettrisme, le réseau des bibliothèques souhaite mettre en place un service de prêt de livres : «Livres en résidences» dans les quatre résidences pour personnes âgées de Dieppe et de Neuville et cela, en parallèle avec les actions engagées auprès de ces publics.

Les résidences dépendant de bailleurs privés seront contactées dans un deuxième temps.

La constitution d'un fonds spécifique permettra de ne pas déséquilibrer l'offre de prêt dans les bibliothèques de la Ville.

Ce fonds sera constitué d'abonnements Largevision, d'ouvrages documentaires et de fiction en grands caractères et en caractères normaux, complétant les documents issus du désherbage des collections.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Réseau des bibliothèques-Ludothèques :

- à constituer un fonds spécifique d'ouvrages pour desservir les résidences de personnes âgées,
- à solliciter l'aide de la D.R.A.C (Centre National du Livre) pour l'acquisition des ouvrages.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Contrat Educatif Local - Opération ticket sport - Projet 2003/2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 35*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis plusieurs années, la Ville de Dieppe participe à la mise en œuvre des dispositifs Contrat Educatif Local (CEL) et Ticket Sport initiés par les Ministères en charge de la Jeunesse et des Sports et le Conseil Général. En 2002/2003, en plus des animations du service municipal des sports, de nouvelles activités portées par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, l'ESTRAN – cité de la mer, la MJC quartier centre ville, le Club des jeunes et le Collège Claude Delvincourt ont été proposées.

Recherchant l'épanouissement, l'insertion sociale et la réussite scolaire des enfants et des jeunes, le CEL vise une amélioration de l'articulation et de la complémentarité entre les activités des temps scolaire, péri et extra-scolaires. Il a aussi pour objectif de favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles et de développer des actions d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Il s'adresse à tous les enfants et les jeunes scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées lorsque ceux-ci en manifestent la volonté.

Les actions proposées dans le cadre de l'opération « Ticket-Sport », dispositif mené conjointement par la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDRJS) et le Conseil Général, qui permettent aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires, sont intégrées au CEL. Cette opération de prévention sociale ouverte en priorité aux enfants non-licenciés est destinée à permettre l'accessibilité des jeunes à des pratiques régulières. Pour l'année scolaire 2003/2004, les vacances de la Toussaint, de Noël, de février et de Printemps et les vacances d'été sont concernées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer un nouveau projet et d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

1. à signer les conventions Contrat Educatif Local et Ticket Sport à intervenir avec l'Etat et le Conseil Général de la Seine-Maritime

2. à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 Service 3281).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Temps Libres - Actions janvier/août 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 35*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Temps Libres (CTL), la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe entendent encourager la mise en place d'actions en faveur des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans. Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances et à proposer des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école, afin de faciliter l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation.

En 2002, suite à l'appel à expérimentation et aux projets d'extension et d'ouverture de centres de loisirs 6-13 ans, plusieurs actions ont été réalisées. Après examen des rapports d'activité par le comité de validation du CTL et le comité de pilotage du Projet éducatif local, il est proposé de reconduire ces opérations. La réalisation d'actions nouvelles d'ici le mois de septembre est également envisagée par plusieurs associations. Les propositions d'actions de l'année scolaire 2003/2004 seront examinées ultérieurement dans le cadre d'un appel à projet regroupant plusieurs dispositifs, notamment le Contrat Educatif Local et le Contrat Temps Libres.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2002/2003, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les actions suivantes :

- l'ouverture des centres de loisirs de l'ADDLE le mercredi au Pollet et celle des centres de loisirs 6 - 13 ans une semaine supplémentaire jusqu'à la rentrée scolaire,
- des stages et des ateliers d'initiation aux arts du cirque avec l'Arche de Noë,
- des ateliers, des sorties et des séjours thématiques (les marais littoraux) ainsi que des actions d'éducation à l'environnement par le Club des jeunes,
- un club d'aquariophilie à la Cité de la mer,
- des ateliers sur l'architecture militaire médiévale lors des petites vacances par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire.

Des actions nouvelles sont également prévues :

- des sorties culturelles ou de loisirs pour les familles par le centre social de Neuville,
- un Club nature proposant le suivi d'un mammifère marin par satellite, un stage en écologie marine et des sorties par le Club des jeunes de Neuville,
- des ateliers sur le patrimoine en juillet et août par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,
- des cours de danse moderne au Pôle de services Camille Claudel.

Suite aux avis formulés par le comité de validation du CTL et le comité de pilotage du PEL, il est proposé au Conseil municipal :

1. de retenir cette série de projets et de verser les sommes suivantes (Fonction 255 Nature 6574 Service 3281) :
  - ADDLE, Centre de loisirs au Pollet : 4 311 €(dont 944 €au titre de 2002),
  - ADDLE, CLSH jeunes 5ème semaine août : 8 360 €

- Arche de Noë, S'épanouir avec le cirque : 3 200 €
- Club des jeunes, A la rencontre de l'eau entre terre et mer : les marais littoraux : 8 185 €
- Club des jeunes, Les ambassadeurs de l'écocitoyenneté, 995 €
- Club des jeunes, Biodiversité et littoral – « le Peuple de la Mer » : 1 650 €
- Centre social de Neuville, Et si on sortait en famille : 1 000 €
- ESTRAN - cité de la mer, Club aquariums marins : 2 000 €

2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désaffectation d'un logement de fonction école Desceliers**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 36*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'un logement de fonction de type IV, situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile ouest de l'école élémentaire Desceliers, boulevard de Verdun et occupé par un enseignant à la retraite, a été libéré le 8 avril dernier.

La Ville souhaite y loger un personnel communal qui bénéficie du droit au logement.

Comme le prévoit la circulaire interministérielle du 25 août 1995, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à rechercher l'avis de Monsieur le Préfet sur ce projet de désaffectation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programmation 2003 du Contrat de Ville - 1<sup>ère</sup> phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 33*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans sa séance du 4 mars 2003, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville a adopté le tableau des 15 actions qui constituent la première phase de la programmation 2003.

En fonctionnement, ce programme représente une dépense totale de 211 305 € à financer à raison de 82 107 € par la Ville, 62 578 € par l'Etat, 59 029 € par le Conseil Régional et 7 591 € par la CAF de Dieppe.

En investissement, le programme s'élève à 58 500 € à financer à raison de 50% respectivement par la Ville et par l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. d' approuver ce tableau de 1<sup>ère</sup> phase de programmation 2003 du contrat de ville,
2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de financement,
3. d'autoriser le paiement, sous forme de subvention à imputer au 824/6574/37, des participations de la Ville aux associations suivantes :
  - 4 688 € au Club des Jeunes de Neuville pour l'action « extra-muros »,
  - 6 000 € à Sodineuf Habitat Normand pour l'action « nouveau décor » à Neuville-lès-Dieppe,
  - 6 000 € à l'association « Aide aux Mères et aux Familles à Domicile » pour l'action « séances d'information logement savoir habiter »,
  - 4 250 € à Forjecnor 2000 pour l'action « monitorat de travaux »,
  - 2 704 € au GEIQ BTP-environnement 76 pour « l'aide à l'installation d'une antenne dans les quartiers de Dieppe »,
  - 778 € à la MISP PAIO du Caux-Maritime pour les « ateliers collectifs proxi-éco »,
  - 1 368 € à la MISP PAIO du Caux-Maritime pour la « bourse mobilité »,
  - 2 010 € à l'association Bel-Air pour l'action « dynamique de l'emploi »,
  - 11 300 € à Dieppe Informations Services pour « l'aide aux victimes et accès au droit »,
  - 4 952 € à Inseranté pour « l'accompagnement des malades alcooliques »,
  - 5 582 € à l'association Bel-Air pour l'action « parler et écrire le français »,

- 16 845 € au SYDEMPAD pour l'action « musiques actuelles et hip-hop »,
- 2 964 € aux Amis de la médiathèque Jean-Renoir pour l'action « prévention de l'illettrisme »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tournoi de football benjamins à Marseille - Remboursement de frais à l'Office Municipal des Sports**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 34*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'Entente Sportive Janvalaise et l'Office Municipal des Sports organisent le déplacement à Marseille, les 7, 8 et 9 juin prochains, de douze jeunes Dieppois, pour participer à un tournoi de football benjamins. Les jeunes, âgés de 11 et 12 ans, habitant à la Cité des Bruyères, au Val Druel et à Neuville, seront encadrés par quatre dirigeants du club.

Afin de permettre la réalisation de ce projet qui constituera pour certains jeunes le seul départ en vacance, il est proposé au Conseil Municipal de payer, sous forme de subvention, à l'Office Municipal des Sports, la somme de 690 € représentant les frais de transport.

Ce montant sera imputé sur les crédits du service du contrat de ville, au 824 – 6574 – 37 « subventions ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

|  |
|--|
| <p><b>Modification du tableau des postes et des effectifs<br/>Création d'un poste de contrôleur de gestion</b></p> |
|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 34*

**LE SEPT MAI DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27), Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°15), Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme COTIGNY (à partir de la question n°25), Mme MASSUGER, Mme LOOS, M. WILKINSON, M. BEAUFILS (à partir de la question n°28), Mme GAILLARD, M. COIGNET (à partir de la question n°16), Mme HUREL.

**Absente non excusée** : Mme GALLAIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°24), Mme LOOS à M. BLONDEL, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS, M. COIGNET à M. CUVILLIEZ (à partir de la question n°16), Mme HUREL à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°27).

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Municipalité, soucieuse du bon fonctionnement des services et d'une gestion saine des crédits, souhaite s'attacher les services d'un Contrôleur de Gestion dont les missions principales seront de réaliser des audits internes et de veiller à une utilisation rigoureuse des crédits municipaux.

Cet emploi, du niveau de la catégorie A, qui nécessite des connaissances techniques hautement spécialisées, serait occupé par un agent contractuel, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Un contrat liant l'agent à la ville serait conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, et la rémunération mensuelle serait basée sur l'indice brut 542 correspondant au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial.

Par ailleurs, l'intéressé pourrait percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et / ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ont été inscrits au budget de l'exercice 2003 et seront prévus au budget des exercices suivants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter cette modification du tableau des postes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2003

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 7 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 mai 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

